



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE D'ILE DE FRANCE



65, rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE CEDEX

Téléphone : 01.41.37.11.70
Site internet : www.citallios.fr

AGISSANT EN QUALITE DE MANDATAIRE DE L'ETAT - MINISTERE DES ARMEES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE D'ILE-DE-FRANCE

Règlement de la consultation

Marché de Travaux

Marché de travaux d'amélioration de l'hébergement - Réhabilitation des bâtiments 17 et 63 à SAINT-MANDE (94) – HIA BEGIN

CITALLIOS

Date limite de remise de plis : 14/09/2026

Heure limite : 12h00

7836-26-007-CIOS (lot 1)

7836-26-008-CIOS (lot 2)

7836-26-009-CIOS (lot 3)

7836-26-028-CIOS (lot 4, « petit » lot au sens de l'article R.2123-1 du code de la commande publique, non compris dans la présente consultation, qui sera lancé ultérieurement)

RAPPEL

En application des dispositions prévues aux articles R.2132-7 et suivants du Code de la commande publique, dans le cadre de cette consultation, les documents requis des candidats (documents relatifs à la candidature et à l'offre) sont transmis uniquement par voie électronique. **Ainsi, le candidat qui enverrait son pli sous un autre support autre que celui du profil d'acheteur (via la PLACE) verra son offre jugée irrégulière au sens de l'article L.2152-2 du Code de la commande publique.**

Adresse de la consultation sur PLACE :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2992053&orgA_cronyme=g7h

Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique. **Sur ce point, l'attention du soumissionnaire est appelée sur le fait que l'adresse mail utilisée dans le cadre de ces échanges sera l'adresse ayant servi au dépôt de son offre.**

Les documents de la consultation dont la signature électronique est requise doivent être signés électroniquement avec un certificat de signature conforme au RGS ou équivalent.

A cet effet, nous conseillons aux soumissionnaires de se munir d'un certificat de signature électronique au moment de la remise du pli.

Il est à noter qu'au titre de l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, les candidats peuvent adresser une copie de sauvegarde sur un support physique électronique (Ex. clé USB). Cette copie de sauvegarde ne pourra être prise en compte que :

- Lorsque, dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique, un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple : aléas de transmission), alors que la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Lorsque l'acheteur public ouvre la copie de sauvegarde, le document reçu par voie électronique ne doit pas être utilisé : la copie de sauvegarde se substitue au document initial. Elle devient la candidature – ou l'offre – principale, qui se substitue complètement au document arrivé hors délai ou qui n'a pu être ouvert

Sommaire

1.	Identification de l'acheteur public.....	4
2.	Objet et étendue de la consultation	4
2.1.	Objet	4
2.2.	Mode de passation	5
2.3.	Décomposition du marché.....	5
2.4.	Conditions d'exécution	5
2.5.	Nomenclature CPV.....	6
3.	Organisation de la consultation.....	6
3.1.	Délai de validité des offres.....	6
3.2.	Visite des lieux d'exécution.....	6
3.3.	Variantes	7
3.3.1.	Variantes autorisées	7
3.3.2.	Variantes exigées	7
3.4.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
3.5.	Liste des documents constituant le dossier de consultation	8
3.5.1.	Documents génériques – commun à tous les lots.....	8
3.6.	Modification de détail au dossier de consultation	12
4.	Groupements et forme juridique de l'attributaire	12
5.	Retrait du dossier.....	12
6.	Présentation des candidatures et des offres	13
6.1.	Pièces de la candidature	13
6.2.	Pièces de l'offre.....	15
7.	Jugement des offres et attribution du marché.....	15
7.1.	Critères de jugement des offres	15
7.2.	Négociation	18
7.3.	Attribution du marché	18
8.	Conditions d'envoi et de remise des plis	19
8.1.	Conditions de la dématérialisation	19
8.2.	Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	20
8.3.	Modalités de signature des offres	22

9.	Renseignements complémentaires	23
9.1.	Renseignements administratifs et techniques	23
9.2.	Voies de recours.....	23

1. Identification de l'acheteur public

L'acheteur public est l'État, ministère des Armées.

Ministère des Armées
Service d'infrastructure de la Défense d'Ile-de-France
Base des Loges
8, Avenue du Président Kennedy
BP 40202
78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX

Représenté par le maître d'ouvrage délégué

Mandataire agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

CITALLIOS

65 rue des trois Fontanot
92020 Nanterre Cedex

2. Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet

La présente consultation porte sur des travaux de rénovation des infrastructures d'hébergement du bâtiment T24 à Taverny (95).

Le marché est alloté de la manière suivante :

- Lot n°1 : CORPS D'ETAT ARCHITECTURAUX ET TECHNIQUE (TCE)

Tranche ferme : bâtiment 63

Tranche optionnelle : bâtiment 17

- Lot n°2 : ELECTRICITE (CFO / CFA)

Tranche ferme : bâtiment 63

Tranche optionnelle : bâtiment 17

- Lot n°3 : CVC - PLOMBERIE

Tranche ferme : bâtiment 63

Tranche optionnelle : bâtiment 17

- Lot n°4 : DESAMIANTEMENT

Le Lot n°4 ne concerne que le bâtiment 17 qui sera réalisé en tranche optionnelle du Lot n°1, du Lot n°2 et du Lot n°3. De plus, il s'agit d'un « petit » lot au sens de l'article R.2123-1 du code de la commande publique, non compris dans la présente consultation, qui sera lancé ultérieurement (et cas d'affermissement de la tranche optionnelle dans le lot n°1).

Lieu d'exécution ou de livraison : HNIA BEGIN 69 avenue de Paris 94160 SAINT-MANDE.

La présente consultation du Lot n°1, du Lot n°2 et du Lot n°3 est passée suivant une procédure d'appel d'offres ouvert, sans négociation, en application de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique

Pour information, la consultation du Lot n°4 sera passée ultérieurement suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique. Le Lot n°4 sera indissociable des autres lots pour les travaux du bâtiment 17.

2.2. Mode de passation

La présente consultation du Lot n°1, du Lot n°2 et du Lot n°3 est passée suivant une procédure d'appel d'offres ouvert, sans négociation, en application de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.

2.3. Décomposition du marché

La présente consultation est allotie. Elle comprend les lots suivants :

- Lot n°1 : CORPS D'ETAT ARCHITECTURAUX ET TECHNIQUE (TCE)

Tranche ferme : bâtiment 63

Tranche optionnelle : bâtiment 17

- Lot n°2 : ELECTRICITE (CFO / CFA)

Tranche ferme : bâtiment 63

Tranche optionnelle : bâtiment 17

- Lot n°3 : CVC - PLOMBERIE

Tranche ferme : bâtiment 63

Tranche optionnelle : bâtiment 17

- Lot n°4 : DESAMIANPAGE

Le Lot n°4 ne concerne que le bâtiment 17 qui sera réalisée en tranche optionnelle du Lot n°1, du Lot n°2 et du Lot n°3. Consultation gérée ultérieurement en dehors de la présente consultation.

Le candidat a la possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

2.4. Conditions d'exécution

Le futur marché relatif au lot n°1 comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental. Toute offre ne respectant pas ces conditions d'exécution sera déclarée irrégulière.

Il est prévu une clause d'insertion sociale obligatoire qui vise à réserver à un public spécifique une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation des prestations.

2.5. Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire des marchés européens [CPV] est :

Code CPV principal :

45000000 - Travaux de construction.

Code(s) CPV supplémentaire(s) :

- 45210000-2 Travaux de construction de bâtiments
- (45453000) Travaux de remise en état et de remise à neuf.
- 45212410-3 Travaux de construction de bâtiments destinés à l'hébergement
- 45216200-6 Travaux de construction de bâtiments et d'installations militaires
- 45310000 Travaux d'équipement électrique
- 45330000 Travaux de plomberie

3. Organisation de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Visite des lieux d'exécution

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché. Elle est obligatoire et il y aura quatre sessions :

- Jeudi 09/07 à 14H00
- Jeudi 16/07 à 14H00
- Jeudi 20/08 à 14H00
- Jeudi 27/08 à 14H00
- Jeudi 03/09 à 14H00

Le point de rendez-vous est : l'entrée du site de l'HNIA BEGIN 69 avenue de Paris 94160 SAINT-MANDE

Compte tenu de la nature des travaux, la visite des lieux est **obligatoire**.

Le candidat se verra remettre une attestation de visite des lieux signée qui devra **obligatoirement** être jointe à l'offre.

Pour visiter le site, le candidat devra s'adresser par courriel à :

Nom / Prénom : MONNERY Jérôme (mandataire du groupement architecte)

@ : jerome@monneryarchitecte.com

Il ne sera plus autorisé de visite dans un délai de 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Le candidat a l'obligation de transmettre les documents d'identité de la personne effectuant la visite au moins 3 jours ouvrés avant la date de visite prévue. A défaut et en cas de refus de demande d'accès par les services de sécurité du site, le candidat ne pourra pas se prévaloir de cette demande de visite et devra en effectuer une autre.

3.3. Variantes

3.3.1. Variantes autorisées

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

3.3.2. Variantes exigées

Sans-objet.

3.4. Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

Le présent marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles à chiffrer obligatoirement :

- une PSE obligatoire sur la tranche ferme du lot n°1 : **Travaux de rénovation des circulations du bâtiment 63 (peintures murales / menuiseries, faux-plafonds et carrelage au sol).**
- une PSE obligatoire sur la tranche optionnelle du le lot n°3 : **Travaux de réhabilitation de la sous-station du bâtiment 17**

Lot n°1 TRANCHE FERME :

- PSE n° 1 : **Travaux de rénovation des circulations du bâtiment 63 (peintures murales / menuiseries, faux-plafonds et carrelage au sol).**

Les candidats doivent impérativement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement de la solution de la base.

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, une offre incomplète sera éliminée.

Les candidats présenteront un dossier général « prestations supplémentaires éventuelles » comportant un sous dossier particulier pour chaque prestation supplémentaire éventuelle.

Ils indiqueront, le cas échéant, outre les répercussions de chaque prestation supplémentaire éventuelle sur le montant de leur offre de base :

- les rectifications à apporter, éventuellement, au cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- les modifications du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui sont nécessaires pour l'adapter aux prestations supplémentaires éventuelles

Lot n°3 TRANCHE OPTIONNELLE :

- **PSE n° 2 : Travaux de réhabilitation de la sous-station du bâtiment 17**

Les candidats doivent impérativement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement de la solution de la base.

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, une offre incomplète sera éliminée.

Les candidats présenteront un dossier général « prestations supplémentaires éventuelles » comportant un sous dossier particulier pour chaque prestation supplémentaire éventuelle.

Ils indiqueront, le cas échéant, outre les répercussions de chaque prestation supplémentaire éventuelle sur le montant de leur offre de base :

- les rectifications à apporter, éventuellement, au cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- les modifications du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui sont nécessaires pour l'adapter aux prestations supplémentaires éventuelles

3.5. Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- **Le règlement de consultation (RC)**
- **L'attestation de visite**
- **L'acte d'engagement – 1 par lot**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) – commun à tous les lots**
- **Les spécifications techniques des produits proposés – 1 par lot**

3.5.1. Documents génériques – commun à tous les lots

- **Le plan général de coordination SPS (PGCSPS)**
- **Le rapport initial de contrôle technique (RICT)**
- **Le rapport G2-PRO du géotechnicien pour l'escalier du bâtiment 17**
- **Le cahier des charges fonctionnel du coordinateur SSI (CCF) de chaque bâtiment**
- **Le dossier et l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable)**
- **La charte chantier vert de CITALLIOS**
- **Le mémoire technique, compris toutes les annexes, remis à l'appel d'offre par chaque titulaire, toutes dispositions étant réputées conformes au DCE. Toutes mentions contrevenantes aux dispositions du DCE sont réputées non-écrites, chaque titulaire ayant pour obligation de résultats de respecter les prescriptions de la totalité du dossier de consultation des entreprises.**
- **le tableau des spécifications techniques du ou des produits proposés**
- **Les dispositions générales communes à tous les lots, soit le présent document comprenant les annexes suivantes incluses :**
 - **Annexe 1 : Sécurité et confidentialité**
ANN1-1-SECURITE-Notice

- ANN1-2-SECURITE-Fomulaire CPR (soumis à modification sans limitation)
- ANN1-3-SECURITE-Fiche navette de suivi des accès (soumis à modification sans limitation)
- ANN1-4-SECURITE-Notice
- ANN1-5-Tableau de planification des livraisons
- ANN1-6-Protocole de sécurité de chargement/déchargement (PCD) de l'HNIA BEGIN
- **Annexe 2 : Dépenses d'intérêts communs, compte prorata et cellule de synthèse**
 - ANN2-1-SYNTHESE-PRORATA-Notice
 - ANN2-2-DEPENSES-CHANTIER-Listes et affectation des dépenses de chantier
- **Annexe 3 : Obligations environnementales applicables aux marchés**
 - ANN3-1-Charte chantier vert CITALLIOS
 - ANN3-2-Clauses environnementales SID-IDF (fichier Excel en 2 onglets)
- **Annexe 4 : Rapport de diagnostic amiante avant travaux**
 - ANN4-1-EXIM-AMIANTE-HAP-Bâtiment 17-Voirie
 - ANN4-2-EXIM-AMIANTE-Bâtiment 17
 - ANN4-3-BIOGOUJARD-AMIANTE-Bâtiment 17
 - ANN4-4-BIOGOUJARD-AMIANTE-Bâtiment 63
- **Annexe 5 : Rapport de diagnostic plomb avant travaux**
 - ANN5-1-EXIM-PLOMB-Bâtiment 17
 - ANN5-2-BIOGOUJARD-PLOMB-Bâtiment 17
 - ANN5-3-BIOGOUJARD-PLOMB-Bâtiment 63
- **Annexe 6 : Charte graphique – cahier des normes graphiques du SID**
- **Annexe 7 : Guide incendie et accessibilité au ministère des armées établi par le ministère des armées en date du 01/12/2020, version 3**
- **Annexe 8 : Rapport de diagnostic produits équipements matériaux déchets (PEMD) établi par BACKACIA**
- **Annexe 9 : Procédure de gestion des déchets produits par l'ESID-IDF**
- **Annexe 10 : Documents pour les certificats d'économie d'énergie**
 - ANN10-1 – fiche capture fixant les objectifs CEE
 - ANN10-2 – Fiche BAR-EN-102 relative à l'isolation des murs
 - ANN10-3 – Fiche BAR-EN-104 relative aux fenêtres
 - ANN10-4 – Fiche BAR-EN-105 relative à l'isolation des toitures-terrasses
 - ANN10-5 – Fiche BAR-EQ-110 relative aux luminaires Led des parties communes
 - ANN10-6 – Fiche BAR-TH-127 relative à la VMC simple flux hygroréglable
- **Annexe 11 : Notice thermique (objectifs)**
- **Annexe 12 : Attestation simplifiée type de TVA**
- **Annexe 13 : Note relative à la signalétique**
- **Annexe 14 : Diagnostics de performance énergétique (DPE)**
 - ANN14-1 – DPE Bâtiment 17
 - ANN14-2 – DPE Bâtiment 18
- **Annexe 15 : Généralités des corps d'état techniques (opposables à tous les lots comportant les prestations intégrées dans cette annexe)**
- **Annexe 16 : Généralités SSI**
- **Annexe 17 : Photographies détaillées de l'état existant**
 - ANN17-1 – Photos du Bâtiment 17
 - ANN17-2 – Photos du Bâtiment 18

- **Annexe 18 : Planning enveloppe DCE**, avant notification auquel se substituera un unique calendrier d'exécution détaillé notifié par ordre de service conformément aux dispositions du CCAG-Travaux
- **Annexe 19 : Rapport G2-PRO du géotechnicien pour l'escalier du bâtiment 17**
- **Annexe 20 : Modèle d'escalier à réaliser pour l'escalier extérieur du bâtiment 17 (avec ajustement du nombre de niveaux et des sections des profilés)**
- **Annexe 21 : fiches techniques**
 - ACCASTILLAGE-BALAI-WC
 - ACCASTILLAGE-PAPIER-WC
 - ACCASTILLAGE-PATERE
 - ACCASTILLAGE-PORTE-SERVIETTE
 - BARDAGE-TERRE-CUITE
 - CLOISON-TYPE
 - ETANCHEITE-ISOLANT
 - FAUX-PLAFOND-ECOFON
 - FAUX-PLAFOND-ROCKFON
 - FENETRES
 - FENETRES-VOLET-ROULANTS
 - LUMINAIRE-DOWNLIGHT-SPOT
 - LUMINAIRE-HUBLOT
 - LUMINAIRE-LEGRAND-APPLIQUE-SDE
 - LUMINAIRE-PROJECTEUR
 - MUR-ACROVYN-1
 - MUR-ACROVYN-2
 - MUR-FAIENCE
 - PANNEAU-SIGNALETIQUE
 - PB-DOUCHE-90x90
 - PB-DOUCHE-COLONNE
 - PB-LAVABO-MITIGEUR
 - PB-LAVABO
 - PB-PORTE-DOUCHE-BAC-90x90
 - PB-VASQUE
 - PB-VIDOIR-MELANGEUR
 - PB-VIDOIR
 - PB-WC
 - PEINTURE-EVOLUTEX-VELOURS
 - PEINTURE-PANTINOX-SR9
 - PEINTURE-PRIMWOOD
 - PEINTURE-PRINT-ADR
 - PEINTURE-SOYTEX-EVOLUTION
 - PORTE-GAINE-TECHNIQUE
 - PORTE-GARNITURE-ELEGANCE
 - PORTE-NUANCIER-STRATIFIE-MALERBA
 - RADIATEUR-SECHE-SERVIETTE
 - RADIATEUR-ACIER-BASSE-TEMPERATURE
 - SOL-CAOUTCHOUC-1
 - SOL-CAOUTCHOUC-2

SOL-CAOUTCHOUC-3
SOL-CARRELAGE-METEOR-1
SOL-CARRELAGE-METEOR-2
SOL-CARRELAGE-METEOR-3
SOL-EMULSION-METALLISEE

- Les cahiers des clauses techniques particulières, soit un document par lot, comprenant les documents suivants :

- CCTP du LOT01-17 – prescriptions fusionnées avec la DPGF
- CCTP du LOT02-17 – prescriptions fusionnées avec la DPGF
- CCTP du LOT03-17 – prescriptions fusionnées avec la DPGF
- CCTP du LOT04-17 – prescriptions fusionnées avec la DPGF
- CCTP du LOT01-63 – prescriptions fusionnées avec la DPGF
- CCTP du LOT02-63 – prescriptions fusionnées avec la DPGF
- CCTP du LOT03-63 – prescriptions fusionnées avec la DPGF

- Les décompositions des prix globaux et forfaitaires par lot comme suit :

- DPGF du LOT01-17 – prescriptions fusionnées avec le CCTP
- DPGF du LOT02-17 – prescriptions fusionnées avec le CCTP
- DPGF du LOT03-17 – prescriptions fusionnées avec le CCTP
- DPGF du LOT04-17 – prescriptions fusionnées avec le CCTP
- DPGF du LOT01-63 – prescriptions fusionnées avec le CCTP
- DPGF du LOT02-63 – prescriptions fusionnées avec le CCTP
- DPGF du LOT03-63 – prescriptions fusionnées avec le CCTP

- Les plans comme comprenant les documents suivants :

Plans masse :

- 01 – Plan de masse général
- 02-1 – Plan de masse – État actuel – zoom bâtiment 17
- 02-2 – Plan de masse – État futur – zoom bâtiment 17
- 02-3 – Plan de masse – État futur – zoom bâtiment 17 - Plan de principe d'installation de chantier (PIC)
- 03-1 – Plan de masse – État actuel – zoom bâtiment 63
- 03-2 – Plan de masse – État futur – zoom bâtiment 63
- 03-3 – Plan de masse – État futur – zoom bâtiment 63 - Plan de principe d'installation de chantier (PIC)

Dossier plans généraux :

- 04 – Bâtiment 17 - Plans R-1 / RDC – Etats actuel/futur
- 05 – Bâtiment 17 - Plans R+1 / R+2 – Etats actuel/futur
- 06 – Bâtiment 17 - Plans R+3 / R+4 – Etats actuel/futur
- 07 – Bâtiment 17 - Plans zoom étages courants R+1 à R+4 – Etat futur
- 08 – Bâtiment 17 – Façades Sud-Ouest / Sud-Est – Etats actuel/futur
- 09 – Bâtiment 17 – Façades Nord-Est / Nord-Ouest – Etats actuel/futur
- 10 – Bâtiment 17 – Façades Sud-Ouest zoom – Etat actuel
- 11 – Bâtiment 17 – Façades Sud-Ouest zoom – Etat futur
- 12 – Bâtiment 63 - Plans R-1– Etats actuel/futur
- 13 – Bâtiment 63 - Plans RDC / R+1 – Etats actuel/futur
- 14 – Bâtiment 63 - Plans R+2 / R+3 – Etats actuel/futur
- 15 – Bâtiment 63 - Plans R+4 / R+5 – Etats actuel/futur
- 16 – Bâtiment 63 – Façade Sud-Est– Etats actuel/futur

- 17– Bâtiment 63 – Façade Sud-Ouest– Etats actuel/futur
- 18– Bâtiment 63 – Façade Nord-Est– Etats actuel/futur
- 19– Bâtiment 63 – Façade Nord-Ouest– Etats actuel/futur
- 20 – Bâtiment 63 - Plans RDC zoom – Etat futur

3.6. Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Groupements et forme juridique de l'attributaire

La prestation est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Conformément à l'article R.2142-22 du code de la commande publique, si l'attributaire est un groupement d'opérateurs économiques, il devra adopter la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est possible de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

5. Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lien vers la salle de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2992053&orgAcronyme=g7h>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-dessous.

6.1. Pièces de la candidature

1. Liste des justificatifs administratifs :

Justificatifs administratifs **communs à tous les lots** :

- Déclaration sur l'honneur

Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Situation de redressement judiciaire

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés

- Pouvoir

Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)

- Déclaration chiffre d'affaires

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles

Chiffres d'affaires minimal exigés (conformément à l'article R.2142-7 du code de la commande publique) :

- lot n°1 : 4.500.000,00 euros HT

- lot n°2 : 900.000,00 euros HT

- lot n°3 : 1.100.000,00 euros HT

- Attestation d'assurance

Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

2. Liste des justificatifs techniques :

- Références de travaux similaires

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants

- Déclaration d'effectifs

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

- Certificats de qualification professionnelle (ou équivalents)

○ Pour le lot n°1 :

- QUALIBAT 6112 - Peinture et ravalement (Technicité confirmée)
- QUALIBAT 6312 (carrelages, revêtements, mosaïques technicité confirmée)
- QUALIBAT 3212 (étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles technicité confirmée)
- QUALIBAT 3813 (tous types de bardage technicité confirmée)
- QUALIBAT 3521 Fabrication et pose de menuiseries extérieures (technicité courante)

○ Pour le lot n°2 :

- QUALIFELEC E3 Conception, étude, réalisation, installation d'une puissance distribuée > 400kVA / C4

○ Pour le lot n°3 :

- QUALIBAT 5111 - Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²

La preuve de la capacité du candidat à réaliser la prestation peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.

- Description des moyens techniques

Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent marché.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Ils pourront également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

6.2. Pièces de l'offre

Les pièces à remettre dans l'offre sont les suivantes :

- Acte d'engagement du lot soumissionné
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du lot soumissionné au format Excel et PDF
- Mémoire technique
- Tableau des spécifications techniques du ou des produits proposés
- Planning
- Attestation de visite signé du représentant du maître d'œuvre
- Annexe insertion sociale

7. Jugement des offres et attribution du marché

7.1. Critères de jugement des offres

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères de pondération suivants :

Critères de jugement des propositions	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique	30 %
Critère environnemental	10 %

Le critère "prix des prestations" sera jugé selon la formule suivante :

L'offre présentant le prix le plus bas (Pm) se verra attribuer la note de 60.

Les offres supérieures (P) se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant :

$$V = 60 * P_m/P$$

- Le critère "valeur technique" sera jugé sur 40 points répartis comme suit, au vu du mémoire technique de 30 pages maximum (hors annexes, fiches techniques et planning) :

➤ Pour le lot n° 1 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés en points :

Critères	Sous-critères	Pondération
Critère n°1 : Prix des prestations		60.0 points/100
Critère n°2 : Valeur technique		30.0 points/100 décomposés comme suit :
	Sous-critère n°1 de la valeur technique : Méthodologie d'exécution des travaux : - Identification des tâches du lot dans le planning d'exécution global fourni au DCE (décomposition de l'intervention [3 pts] - Effectifs en fonction de la décomposition (quantité et qualification) [3 pts] - Procédure pour le rattrapage de retard éventuel [3 pts] - Procédure qualité [2 pts] - Risques et mesures de prévention : protection des personnels et des tiers [2 pts] - Mise en œuvre des menuiseries intérieures et de l'agencement (planification des travaux : identification de la tâche dans le planning global d'exécution [2 pts] / Procédés d'exécution : techniques et matériels employés [1 pts] ; - Mise en œuvre du carrelage dans les locaux humides (planification des travaux : identification de la tâche dans le planning global d'exécution [2 pts] / Procédés d'exécution : techniques et matériels employés [1 pts] ; - Mise en œuvre du complexe enduit sur isolant thermique ITE et du bardage terre cuite (planification des travaux : identification de la tâche dans le planning global d'exécution [2 pts] / Procédés d'exécution : techniques et matériels employés [1 pts] ; - Mise en œuvre des menuiseries extérieures (planification des travaux : identification de la tâche dans le planning global d'exécution [2 pts] / Procédés d'exécution : techniques et matériels employés [1 pts]	25.0 points/30
	Sous-critère n°2 de la valeur technique : Spécifications techniques du ou des produits proposés	5.0 points/30
Critère n°3 : Critère environnemental	- Procédure de gestion des déchets selon diag PEMD (réemploi et suivi TRACKDECHETS) [4 pts] - Méthodologie de suivi de la Charte Chantier Vert et engagements techniques de réalisation spécifique au chantier [2 pts] - Engagement et moyen de respect des dispositions d'exécution sous fiche BAR avec qualification RGE [4 pts]	10.0 points

Pour le lot n° 2 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés en points :

Critères	Sous-critères	Pondération
Critère n°1 : Prix des prestations		60.0 points/100
Critère n°2 : Valeur technique		30.0 points /100 décomposés comme suit :
	Sous-critère n°1 de la valeur technique : Méthodologie d'exécution des travaux : - Identification des tâches du lot dans le planning d'exécution global fourni au DCE (décomposition de l'intervention [3 pts] - Effectifs en fonction de la décomposition (quantité et qualification) [3 pts] - Procédure pour le rattrapage de retard éventuel [3 pts] - Procédure qualité [2 pts] - Risques et mesures de prévention : protection des personnels et des tiers [2 pts] - Mise en œuvre de la distribution et des équipements CFO / CFA / SSI, en présentant précisément les adaptations pour le SSI en particulier (planification des travaux : identification de la tâche dans le planning global d'exécution [6 pts] / Procédés d'exécution : techniques et matériels employés [6 pts])	25.0 points/30
	Sous-critère n°2 de la valeur technique : Spécifications techniques du ou des produits proposés	5.0 points/30
Critère n°3 : Critère environnemental	- Procédure de gestion des déchets selon diag PEMD (réemploi et suivi TRACKDECHETS) [4 pts] - Méthodologie de suivi de la Charte Chantier Vert et engagements techniques de réalisation spécifique au chantier [2 pts] - Engagement et moyen de respect des dispositions d'exécution sous fiche BAR avec qualification RGE [4 pts]	10.0 points/100

Pour le lot n° 3 :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés en points :

Critères	Sous-critères	Pondération
Critère n°1 : Prix des prestations		60.0 points/100
Critère n°2 : Valeur technique		30.0 points/100 décomposés comme suit :
Critère n°3 : Critère environnemental	Sous-critère n°1 : Méthodologie d'exécution des travaux : - Identification des tâches du lot dans le planning d'exécution global fourni au DCE (décomposition de l'intervention [3 pts] - Effectifs en fonction de la décomposition (quantité et qualification) [3 pts] - Procédure pour le rattrapage de retard éventuel [3 pts] - Procédure qualité [2 pts] - Risques et mesures de prévention : protection des personnels et des tiers [2 pts] - Mise en œuvre de la distribution et des équipements CVC-Plomberie (planification des travaux : identification de la tâche dans le planning global d'exécution [6 pts] / Procédés d'exécution : techniques et matériels employés [6 pts])	25.0 points/30
	Sous-critère n°2 : Spécifications techniques du ou des produits proposés	5.0 points/30
	- Procédure de gestion des déchets selon diag PEMD (réemploi et suivi TRACKDECHETS) [4 pts] - Méthodologie de suivi de la Charte Chantier Vert et engagements techniques de réalisation spécifique au chantier [2 pts] - Engagement et moyen de respect des dispositions d'exécution sous fiche BAR avec qualification RGE [4 pts]	10.0 points/100

7.2. Négociation

Sans-objet.

7.3. Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail.

L'acheteur prend directement en charge la recherche desdits documents et attestations en accédant à la base documentaire sur api.gouv.fr (<https://api.gouv.fr/api/api-entreprise.html>).

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat de détachement établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conformément à l'article R. 2143-16 du code de la commande publique, les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

8. Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.

8.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l'acheteur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt

- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

8.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et le recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots concerné(s) doit dans ce cas être sans ambiguïté. L'acheteur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Antivirus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique (la transmission au format papier n'est pas autorisée) doit faire parvenir cette copie avant la date et l'heure limites de remise des plis.

Les copies de sauvegarde doivent être adressées à :

CITALLIOS
65 rue des trois Fontanot
92020 Nanterre Cedex

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

Pli pour la consultation : - 7836-26-007-CIOS (lot 1) - 7836-26-008-CIOS (lot 2) - 7836-26-009-CIOS (lot 3) Marché de travaux d'amélioration de l'hébergement - Réhabilitation des bâtiments 17 et 63 à SAINT-MANDE (94) – HIA BEGIN Nom ou dénomination du candidat : NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les documents figurant sur ce support doivent être signés électroniquement (pour les documents dont la signature est obligatoire).

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14

décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert.

8.3. Modalités de signature des offres

Les offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

La signature du marché pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique.

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature électronique utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Le certificat de signature électronique utilisé doit être conforme au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://cyber.gouv.fr/produits-services-qualifies>
- La Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://eidas.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/tl/FR>

a) Rappel général

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

b) Signature électronique des documents

Chaque document à signer doit l'être individuellement. Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le soumissionnaire doit respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature du signataire ;
2. à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés. Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).

c) Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé 1 *

- **1er cas** : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" : le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance

suivantes :

- <http://www.lsti-certification.fr>;
- <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/eu-trusted-lists-trust-service-providers>

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

- **2ème cas** : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance. La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique. Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande depuis le profil acheteur.

9.2. Voies de recours

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur, soit le Ministère des Armées, dispose seul de la capacité d'ester en justice devant les juridictions compétentes pour préserver et défendre ses intérêts.

CITALLIOS n'a pas reçu mandat pour ester en justice au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur.

Avant toute saisine du juge, les parties devront tenter de régler le litige les opposant par le biais d'un mode de règlement alternatif des différends dans les conditions définies aux articles L.2197-1 à 2197-7 du code de la commande publique.

En cas d'échec de règlement du litige, les litiges relatifs à l'exécution du présent marché seront soumis à la compétence du juge administratif.

Juridiction de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles

Téléphone : 01 39 20 54 00

<https://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

- Le Référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat.
- Le Référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du CJA.
- Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle

- l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat.
- Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.